CONDITIONS: ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'annuel; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables [illegible] que l'abonné ne voudra partir payer à [illegible] la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; annonces pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur par les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de vente de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que, ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires. Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m

POUR GALVESTON ET VELASCO [Texas]. LE superbe bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Wright, partira le vendredi 15 du courant, à 9 heures du matin. Les passagers pour Brazoria et Columbia seront débarqués à Velasco, et peuvent compter que ce bateau partira ponctuellement au jour fixé. Pour frêt ou passage, ayant de quoi loger convenablement 200 passagers, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 66, rue de la Commune.

☞On ne retiendra de place qu'autant que le prix du passage ait été payé, et aucun frais ne sera reçu après le 13 courant. 1er déc

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou en lest.

Navire Orleans	capit. S. Sears,	599 tonneaux	27 nov	
" Alabama	" C. G. Berry,	474	"	11 déc
" Arkansas	" E. J. Dennis	627	"	25 "
" Saratoga	" W. Hathaway	548	"	8 janv.
" Nashville	" D. Jackson,	540	"	22 "
" Kentucky	" J. Bunker,	629	"	5 févr

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York, pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Les capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagements sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à FRANKLIN AMES & Co. No. 48 rue du Camp.

N. N. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—

POUR LIVERPOOL. LE navire MOUNT ZION, classé A 1, commandé par le capitaine Batcheldar, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGES GREEN, No. 60, rue du Camp. 1er. déc.

POUR LIVERPOOL. Le navire TALLAHASSEE, capit. Meany. Pour frêt ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. Bank Alley. 1er déc

POUR LIVERPOOL. LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à GEO. GREEN, 60, rue du Camp. 30 nov

POUR HARRISBURG ET HOUSTON, [Texas] La goëlette paquebot SOUTHENER, capitaine Gaylord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à JAMES REED & Co, 66, rue de la Commune. 28 nov

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour frêt de 200 balles, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 15, rue Bienville. 28 nov

POUR LA HAVANE.—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 29 nov

POUR NEW-YORK. La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé, peut prendre environ 50 tonneaux de plomb et de coton immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 25 nov

POUR LE HAVRE—Le navire LA GRANGE, capitaine Marshall, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles s'adresser à bord ou à LEVIH GALE, 93, rue de la Commune. 24 nov

A FRETER—La goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, de marche supérieure, bien construite, et du port de 113 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 23 nov

POUR BORDEAUX. Le beau navire fin voilier TALMA, capitaine Dillighan, demande 200 balles à frêt, et partira dans les premiers jours de décembre. Ayant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à H. PALOC & DUFOUR. 21 nov

POUR LA MOBILE. La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Clift, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à A. GRIVOT, No. 18 rue Poydras. 21 nov

POUR LA BAIE DE GALVESTON. La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Burns, pour passage, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à JAMES REED & Co, 66, rue de la Commune. 20 nov

POUR LIVERPOOL. La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à R. GRONING & Co. 20 nov

POUR LA HAVANE. La jolie barque Giro, fine voilière, capitaine Talbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. PRATS & Fils. 10 nov

POUR LIVERPOOL. Le navire INDIA, numéroté A 1, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 500 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Jefferson ou à GEORGE GREEN, No. 60, rue du Camp. 10 nov

POUR LIVERPOOL. Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, près de la presse d'en haut ou à GEO. GREEN, rue du Camp No. 60. 9 nov

A LOUER. TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, ou, si l'on aime mieux, cette partie qui fait face au fleuve; cette maison est située à l'encoignure de la rue Bienville et de la levée, connue sous le nom de North American Hotel. Cette bâtisse vient d'être soigneusement réparée, sera prête dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à G. MURSON, 66, rue de la Douane. 2 dec—10, 3ps

A LOUER—Deux magasins à quatre étages, bâtis en briques, no. 12 et 13, rue de la Vieille Levée, et faisant face également à la rue Dorsière, entre les rues du Canal et de la Douane, bien situés pour le commerce d'épicerie, habillemens, ou de [illegible] magasins seront loués à bon marché, à un bon locataire. S'adresser à H. & W. HOPKINS, [illegible] de la Vieille Levée. 2 dec—6

A LOUER—Une partie du magasin no. 46, rue de la Douane, avec privilèges commun. Ce magasin est d'un grand plan commode pour la vente en gros de bottes, souliers etc. 23 nov

A LOUER. Un magasin rue St. Louis entre Conti et Bienville. R. BRUGIERE. 23 nov

A LOUER. Le beau [illegible] rue Gravier, [illegible] pour un courtier [illegible] s'adresser à [illegible] & CO. 45 rue du Camp. 20 nov

TRAITES sur Baltimore vendues par HARRISON, GLEGG & Co., rue de la Douane. 16 nov

RUSSIA SHEETINGS—[illegible] for sale by GODFREY, BLOSSMAN & Co.

RAOUL ADAM a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'ouvrir son magasin de nouveautés rue Royale au coin de celle de Toulouse, maison de M. Ducatel. 17 nov—

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale coin Toulouse: Bombasine noire surfine, Mérinos français, couleurs et noirs. Mousselines de laine; Grand assortiment fichus et schalls laine 3/2, 4/2, 5/2; Chalis, Fourrures, Palatines, &c. Chaussons d'hommes, blancs, bleus, mêlés; Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles; Gants de peau; Broderies de Paris; Boites à musique petites; Porcelaine assortie, assiettes, plats, déjeuners et pistolets; Chandeliers plaqués, do. ordinaires; Ciseaux ordinaires et fins, Soieries noires; Manteaux couleur et deuil pour dames et enfants. 17 nov—15

INDIENNES. INDIENNE pour meubles, rouge, bleu et jaune, brochées unie et croisée, bordures pour y assortir, deux balles indiennes pour robes de Gros, Odier Roman & Co., dont une balle noire, dessin nouveaux à vendre en gros ou en détail par 5 dec E. LEFEBVRE & frère.

EN débarquement des navires Indus, Louisiana et Bordeaux Packet, et en magasin: Eau-de-Vie de Cognac, 4me. preuve; Vins rouges en barriques; do do en caisses; do blanc en barils; huile en paniers; vinaigre en tierçons; cerises à l'eau de vie, de différentes marques; fruits à l'eau de vie; liqueurs assorties; absinthe; bouchons pour bouteilles et dames-jeannes, à vendre à des conditions avantageuses, par A. CAPDEVIELLE & Co. 5 dec 19, rue Toulouse.

EN débarquement des navires Cambridge et Mulata, 219 caisses sucre blanc de la Havane; 500 sacs café vert de la Havane; A vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 5 dec 22, rue Toulouse.

CHEMISES.—Quelques douzaines de très belles chemises de toile, garnies de jabots et de manchettes, reçues et à vendre par les soussignés, et 50 douzaines chemises toile peinte, dessins nouveaux. 5 dec E. LEFEBVRE & FRERE.

SCHALLS Mérinos et Cachemire noir.—Un tiers envoi de shalls mérinos et cachemires noirs, reçu et à vendre par 5 dec E. LEFEBVRE & FRERE.

COUTIL bleu et Mérinos imprimés.—11 caisses coutil bleu 3/4 et 5/4; 1 caisse mérinos imprimés (caisse), en débarquement de la barque Hercules et à vendre par JOHN CROSBY, 5 dec 38, rue du Camp.

SEL—2000 sacs Sel gros et fin, à bord des navires Edinburgh et Eliza Warwick, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 5 dec No. 28 Vieille Levée.

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par 5 dec HEFFORD & SORGENFREY.

TRAITES sur Londres et New York, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 5 dec—5 rue Toulouse.

BOTTES, Souliers et Brodequins.—600 caisses à vendre par R. G. HOBBS, 5 dec 12, rue de la Douane.

AUX MARCHANDS DE BOIS. LE soussigné vendra le privilège de couper du bois dans une terre considérable, située à quelques milles de la Nouvelle Orléans, dont il pourra être transporté par le Nashville rail road qui est maintenant en opération, le port à travers le canal étant achevé. EDW. GOTTSCHALK, courtier, 1er déc 104, rue de Chartres.

A VENDRE—Actions de la compagnie du chemin à coulisse. EDW. GOTTSCHALK, 1er déc Courtier.

A VENDRE—Plusieurs lieues de terre de valeur au Texas, dont les titres sont incontestables. EDWARD GOTTSCHALK, 1er déc Courtier.

BEURRE—100 barillets beurre reçus par le brick Architect, et à vendre par W. G. HEWES & Co, 1er déc 34, rue Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre en magasin. 700 livres saucisson de Lyon, 100 fromages tête de maure, 200 damejannes, 1er déc E. TASTET A DELAMARE.

MEUBLES ELEGANTS. LES soussignés offrent à vendre à bon marché et pour du comptant, des meubles élégants; ils prendront indifféremment de bons billets endossés. C. H. GRANT & Co. 1er déc 46, rue de Chartres.

CHAISES—50 douzaines chaises à la mode, à vendre par C. H. GRANT & Co, 1er déc 46, rue de Chartres.

PORC—190 barils Porc pour l'usage des habitations, et à vendre par M. MAHER, 1er. déc No. 16, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par J. M. CABALLERO, 1er. déc No. 80, rue St.-Louis.

TRAITES—Sur Charleston à vue, à vendre par GEORGE GREEN, 1er. déc No. 60, rue du Camp.

REÇU par le Salem, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, 50 caisses Cerises à l'eau-de-vie, en bouteilles blanches. 16 caisses Liqueurs, en figures de porcelaine (genre nouveau.) 200 caisses Saucissons de Lyon, 1re. qualité. J. E. LOREILHE, 1er. déc No. 33, rue Royale.

TRAITES SUR NEW-YORK.—Le soussigné tire sur New-York à vue et à 60 jours. W. F. VIGERS, 1er. déc 30, rue Bienville.

LA Banque des Citoyens tire des checks à vue sur Cincinnati. J. B. PERRAULT, 1er déc Caissier.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du Moro Castle, 50 Demi pipes eau-de-vie de Cognac; 50 Quart do do do; 200 Barriques vin rouge de toutes qualités; 250 Demi Barriques vin blanc do; 1400 Caisses vin rouge et blanc, do; 50 Demi barriques vinaigre; 50 Douzaines huile d'olive; 500 Douzaines Guignolet; 100 Douzaines Kirsh waser; 4 Futailles extrait d'absinthe suisse; 3000 Paniers Anisette; 800 Caisses cerises à l'eau-de-vie; 400 do Fruits do; 150 do Liqueurs assorties; 50 do Curaçao; 50 do Ratafia; 50 do Eau-de vie d'Andaye; 50 do Eau-de-vie de Dantzick; 20 do Macaroni; 20 do Vermicelle; 120,000 Bouchons en sacs de 500 et de 1000. Rue Bourgogne entre Toulouse et St Pierre, No. 18. 1er déc—12 P. BORDELAIS & BLANCAND.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana. 10 demi pipes eau de vie Cognac marque A Dussaut & Co. 10 quart de pipes do do. DUSSAUT fils aîné, 2 dec 9, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Indus, 100 boites prunes gros choix, 98 [illegible] do do, 1 presse en fer DUSSAUT fils aîné, 2 dec 9, rue Toulouse.

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel. JAMES LILLY, HERBERT Q. FERGUSON. Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un réglement immédiat: et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane. Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 23 nov—1m

EN débarquement du navire Alexandre Toussaint et à vendre par les soussignés, 400 caisses Cerises à l'eau-de-vie, 50 do Liqueurs en cruchons de porcelaines, 400 pots Moutarde de Maille, 12 Cafetières Capy, 200 liv. Essence de Menthe. Aussi, en magasin 100 barriques Vin de Marseille, 80 do do de Bordeaux, 30 do do de Beaune, 800 caisses Vin de Bordeaux, 200 do do Muscat, 200 do Liqueurs superfines, 200 paniers bouteilles françaises, 25 do do anglaises, 100 caisses Fruits à l'eau-de vie, et un assortiment d'Epicerie, &c. E. TASTET & A. DELAMARE. 27 nov

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; aussi Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille-Levée, entre les rues Conti et St-Louis. 27 nov—10 F. FRADOS & Co.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Louisiana, venant de Bordeaux; 35 Barriques vin rouge, différentes marques; 70 Tierçons vin blanc, Sauterne et Barsac; 10 Quarts de pipes Cognac, quatrième preuve; 15 Caisses Kirsh; 10 do Curaçao, 25 do Vin rouge; 75 do Vin blanc; 75 Paniers Champagne, qualité supérieure, 25 do do en ½ bouteilles, do do. NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

Grand assortiment de Porcelaines, Pendules, Vases à Fleurs, Cristaux, Flambeaux plaqués, etc.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances, que d'après les arrangements qu'il a pris avec plusieurs des meilleurs fabricants de Paris, il pourra leur offrir avec le plus d'avantage possible un stock toujours complet de Porcelaines blanches à filet doré et à dessins couleurs variées, tant pour services de table, que services à thé, tête à tête, Vases à Fleurs de toutes grandeurs, Pendules en bronze doré et couleur florentine, œil de bœuf et pendules, 4 colonnes en bois de Palissandre à incrustation, cristaux blancs et couleurs riches et ordinaires, etc. Incessamment sera l'ouverture de ses marchandises, qui sont en déchargement du navire Zampa. A. HUBERT, 30 nov—15 81, rue de Chartres.

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; de plus: un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades; le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 nov—1m S. HAYNES

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant; 32 Barriques Vin Rouge, 16 demi do. Vin de Médoc, 75 do. do. Vin blanc Haut Sauterne, 10 Demi pipes Eau de Vie, 12 Quart do. do. 50 Barils Vinaigre, 300 Caisses Vin St. Julien, 50 do. Liqueurs assorties, 20 do. Marasquin, 30 do. Eau de Vie de Dantzick, 30 do. Fruits à l'Eau de Vie, 75 do. Crême de Menthe, 5 do. Verrerie unies, 5 do. Bouchons de Liège, [illegible] Huile, [illegible] Anisette [illegible] 5 Balles Bouchons [illegible] A. CAPDEVIELLE & Co. 27 nov 19, rue Toulouse.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Aspasie Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régister des Testamens soussigné, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 34 milles environ audessous de Thibodeauville, bornée en haut par les terres de Dugué Frères et Louis Harang et audessous par celles de J. S. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres [appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès], située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre plus connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A. Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a faite sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	"	1418
" 2	"	2608
" 3	98	1872
" 4	"	1800
" 5	"	2647
" 6	248	2722
" 7	69	763
" 8	63	763
" 9	73	858
" 10	64	602
" 11	66	786
" 12	85	601
" 13	221	105
" 14	97	621
" 15	123	698
" 16	92	548
" 17	106	614
" 18	127	843
" 19	"	1445
" 20	"	320
" 21	"	559
" 22	"	143
" 23	"	300
" 24	"	1225
" 25	204	196
" 26	185	187
" 27	125	198
" 28	54	240
" 29	"	49
" 30	"	37
" 31	"	80
" 32	"	403
" 33	"	1423
" 34	57	2709
" 35	1170	2458
" 36	1161	1377
" 37	164	844
" 38	100	500
" 39	132	655
" 40	161	621
" 41	85	423
" 42	76	423
" 43	69	564
" 44	60	553
" 45	62	739
" 46	65	1837
" 47	"	1819
" 48	"	4970
" 49	"	1018
" 50	"	8930
" 51	"	1532
" 52	"	2629
" 53	"	3157
" 54	"	3687
" 55	"	4700
" 56	"	5235
" 57	117	1204
" 58	"	778
" 59		
" 60	Contenance incertaine.	

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, borné par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enregistré au Bureau des terres et du plus enregistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées de celle du canal de Barataria et de la Fourche, par le moyen duquel elles sont traversées seront à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront de l'écoulement. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable au tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables en un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, à la satisfaction des vendeurs, [illegible] les vendeurs le requèrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi sur d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le juri de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.—, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov—tlj Régister des testamens.

SUCCESSION DE DAME ALPUENTE. Vente par le Régister des Testamens. LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feue Euphrosine Lacour, décédée, veuve de Jean Laurent Alpuente, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la dite succession, savoir: JOSEPHINE, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans, avec ses deux enfans nommés, Honoré, d'environ six ans, et Honorine, d'environ deux ans. LOUISE, de douze ans, mulâtresse. Et ADELE, négresse d'environ 45 ans. Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur les susdits esclaves jusqu'à parfait paiement; lesquels billets porteront intérêt à dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub. W. F. C. DUPLESLIS, 25 nov Régister des Testamens.

SUCCESSION McGENNIS. Vente par le Régister des Testamens. LE Mercredi, treize décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan à mon bureau, encoignure Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers, dépendant de la succession de feu Alexandre McGennis, consistant en hardes du défunt, un coffre d'outils, etc. Conditions comptant. W. F. C. DUPESSIS, 1er. déc Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Paul Tulane a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Victor Tulane décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 2 déc Rég. des Test

COUR DES PREUVES.—Attendu que Christopher Adams Jr, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Nathaniel Cox, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour W. F. C. DUPLESSIS, 5 déc Rég. des Testamens.

SUCCESSION DU REV. ADAM KENDELON.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu le Rev. Adam Kendelon, sont invitées à les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont instamment priées de régler de suite entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire 19 nov EDWARD DUPLESSIS.

PAROISSE St.-JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu J. P. V. Dauphin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St.-Jacques, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, mercredi le troisième jour du mois de janvier prochain, à dix heures du matin, toutes les propriétés mobilières et immobilières dépendant de la succession de feu Mr. P. J. V. Dauphin, décédé ab intestat dans cette paroisse St.-Jacques, savoir:

1o. Un terrain situé dans cette paroisse St.-Jacques, rive gauche du Mississipi, à vingt lieues environ de la Nouvelle-Orléans, ayant un demi-arpent de face au fleuve sur quatre arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Joseph Landry, et par en bas [illegible] dans la profondeur, par la Ferme-Modèle, avec les bâtisses qui sont dessus, circonstances et dépendances.

2o. Trois Esclaves nommés Roufeau, nègre âgé de 27 ans; Egger, négresse blanchisseuse et repasseuse, âgée de 45 ans; Et James, nègre créole de 60 ans.

3o. Divers Objets mobiliers.

Conditions de la vente: tous les effets mobiliers payables le 1er. de février mil huit cent trente-huit. Le terrain, avec ses dépendances, ainsi que les esclaves, payables un tiers le 1er. février mil huit cent trente huit, un tiers le 1er. février mil huit cent trente neuf et un tiers le 1er. février mil huit cent quarante. Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente seront passés [illegible] aux frais des acquéreurs. [illegible] L. R. TANEY, juge.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE H. H. ALPUENTE. Vente par le Régister des Testamens. LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente, les esclaves suivants en dépendant, savoir: MARGUERITE, griffonne, d'environ 16 ans. PHŒBE, négresse, d'environ 40 ans. MARY ANNE, négresse, d'environ 16 ans, avec son enfant âgé d'un an. Et la moitié indivise d'un nègre nommé LUC, âgé de 58 ans. Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub. W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov Régister des Testamens.

Succession du révérend Kindelon. Vente par le Régister des Testamens. LE Jeudi, 21 Décembre 1837, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon, L'esclave JOHN, âgé d'environ 24 ans. Conditions de la vente—un tiers comptant, et la balance à trois et six mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public. W. F. C. DUPLESSIS, 20 nov Régister des Testamens.

SUCCESSION DE J. L. ALPUENTE—Vente par le Régister des Testamens—Le vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession du feu Jean Laurent Alpuente, la propriété foncière ci après décrite, en dépendant, savoir.

Une certaine portion de terre située en cette paroisse, mesurant soixante treize pieds huit pouces de face au bayou St. Jean, sur une profondeur irrégulière d'environ cent quatre-vingt onze pieds trois pouces, bornée à droite par la propriété de A. Grégoire, et à gauche, ainsi que dans le fond par la propriété de Damiens D'Hébécourt, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur la dite propriété. Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, not. pub. Le plan de la sus dite propriété sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente et le jour même de la vente. 25 nov

SUCCESSION DE DAME DAVID—Vente par le Régister des Testamens—Le mercredi, vingt décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1837, il sera exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de John S. David et de ses enfants mineurs, et à l'effet d'opérer un partage, les biens fonds ci après décrits, dépendant de la communauté qui a existé entre le dit John S. David et feu son épouse Dame Jeanne Constance Robin Delogny, savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné sous le numero un de l'îlet numero soixante quatorze, conformément au plan original du dit faubourg, déposé pour recours parmi les archives de feu P. Pédesclaux maintenant en la possession de Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans, le dit lot mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue du Prytanée, cinquante pieds neuf pouces de face à la Promenade du Prytanée, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui sépare le dit faubourg du faubourg Annonciation, soixante seize pieds sur la ligne du fond, qui le sépare du lot numero quatre, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot numéro deux.

2o. Un certain lot de terre numéro deux, dans les mêmes îlet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur une profondeur de cent vingt pieds.

3o. Deux certains lots de terre, numeros cinq et six, dans les mêmes îlet et faubourg, attenant l'un à l'autre, et mesurant chacun soixante pieds de face à la rue Melpomène, soixante et un pieds deux pouces sur la ligne du fond, sur la profondeur suivante, savoir: Le lot numéro cinq à une profondeur de cent quatre vingt deux pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, et de cent soixante quatre pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et le dit lot numéro six: une profondeur de cent cinquante huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, du dit plan.

4o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant au dit lot numéro six, dans les mêmes îlet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la dite rue Melpomène, cent quarante six pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades, soixante et un pieds sur la ligne du fond, et cent cinquante huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du dit lot numéro six.

5o. Deux certains lots de terre, situés dans l'îlet numéro vingt six du susdit faubourg Lacourse, désignés sous les numéros un et deux, sur le susdit plan, les dits lots numéros un et deux attenant l'un à l'autre et mesurant soixante pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro un formant l'encoignure de la dite rue St Jean Baptiste et de la rue des Orangers.

Et tous les droits, titres, intérêts et réclamations du susdit John S. David et de ses enfants mineurs, sans aucune autre garantie, aux lots de terre ci après décrits, savoir:

1o. Un certain morceau de terre de forme irrégulière, désigné sous le numéro cinq de l'îlet numéro cinquante deux, sur le plan du susdit faubourg.

2o. Un certain lot de terre dans l'îlet numéro quatre vingt quatorze du faubourg Lacourse, conformément au dit plan, mesurant face à la rue des Dryades, a compris entre les lots numeros neuf, huit et sept du même plan, et la ligne qui forme la limite du dit faubourg Lacourse et du faubourg Annonciation.

3o. Un certain lot numero six dans l'îlet numero trente huit du dit faubourg.

4o. Un certain lot de terre numéro six dans l'îlet numero soixante huit du dit faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur.

5o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant à celui dont la description précède, situé à l'encoignure de la rue du Prytanée et de la Promenade du Prytanée, mesurant quatre vingt dix pieds de face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.

6o. Et enfin un certain lot de terre numero dix dans l'îlet numero quarante et un du dit faubourg Lacourse, une partie duquel terrain se trouve dans le faubourg Annonciation, mesurant le dit terrain soixante pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente, un quart payable comptant, et la balance à six, douze, et dix huit mois du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés jusqu'à final paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Jules Mossy, notaire public. 16 nov

SUCCESSION DE LAY.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mardi, 26 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Magdelaine Pierre Lay, f. c. l. une négresse nommée Jaquette, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, sans défauts. Conditions de la vente:—Un quart comptant et la balance à quatre et huit mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque, lesquels billets s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, not. pub. 22 nov

SUCCESSION HONORE' alias DE LAHOUSSAYE f. c. l.—Vente par le register des testamens—Le vendredi, cinq janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Héloïse Honoré alias Delahoussaye, femme couleur libre, la propriété suivante, savoir: Un lot de terre situé rue Bagatelle, au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Craps, Amour et St. Antoine, ayant, mesure française environ seize pieds de face à la dite rue Bagatelle sur cent quarante pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions: moitié comptant, et l'autre moitié à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Carlile Pollock, notaire public. 1er déc

SUCCESSION OLDEN. Vente par le Régister des Testaments. LE Vendredi, 15 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au ci-devant domicile de feu George Olden, rue Poydras, entre les rues St. Charles et Carondelet, les meubles dépendant de la succession, et consistant en un sofa, un side-board, une armoire, 12 chaises, un bois de lit, un lot de hardes et un cheval avec selle et bride &c. Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, 2 déc Rég. des Test.

SUCCESSION DE ELOI. Vente par le Régister des Testaments. LUNDI, la onze décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 6 novembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Marie Fontenau, épouse décédée de Jean Baptiste Eloi, et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre la défunte et son époux survivant, les esclaves ci-après décrits.

1o. Une certaine négresse nommée JENNY, âgée d'environ vingt-trois ans, avec son enfant Henriette, âgée d'environ dix-huit mois, Jenny est blanchisseuse, un peu cuisinière et repasseuse.

2o. Un certain nègre nommé DICEY, âgée d'environ vingt ans, un peu blanchisseuse.

3o. Une négresse nommée Phœbe, âgée d'environ vingt quatre ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Conditions de la vente: un quart de leur prix en argent comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et divisés en sommes à la convenance des vendeurs, les dits billets porteront intérêt du jour de leur maturité à raison de dix pour cent par an à défaut de paiement ponctuel.

N. B. Les actes de vente se passeront pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS, 8 nov Régister des Testaments

SI Mr. JULES DUCHEMIN, qui au 2 Janvier dernier, était employé chez Mr. St. Devlet, No. 81 Vieille Levée, désire apprendre quelque chose qui l'intéresse, il n'a qu'à passer chez les soussignés. NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

SAINTE-BARBE.

BATAILLON D'ARTILLERIE. LE Bataillon prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, à 5 heures de l'après-midi, en briquet et pompon au shako, et se réunira sur la place d'armes, pour tirer un feu d'artifice et une salve d'artillerie en honneur de la fête de leur patronne Ste. Barbe.

Et le dimanche 10 courant, on se réunira à 8 heures précise du matin, au lieu accoutumé, en grande tenue, pour assister à la grande-messe, où il y aura une quête en faveur des Orphelins, et célébrer la fête. A. SCHREIBER, 4 déc Adj. Major.

Voltigeurs Attention ! ! La compagnie prendra les armes, Dimanche prochain, 10 du courant, à 8 heures du matin, pour une sortie d'obligation. L'uniforme complet, pantalon et veste bleue. Par ordre du capitaine 7 déc. F. BRELET, Sergent-Major.

JAEGER ACHTUNG. DIE mitglieder der compagnie, find aufgefodert, fich nächsten sonntag den 10 dec. nachmittags um 5 uhr precis, auf dem versammlungszimmer einzufinden, in civil kleidung. zu einer general versammlung, um wichtige geschäfte zu verhandlen alle ausbleibende unterwerfen fich der straffe. Auf befehl des capitains, 7 dec J. B. WAGNER, oberjaeger.

Chasseurs à cheval Louisianais ! ! ! Vous monterez à cheval, Dimanche prochain, 10 du courant, à sept heures et demie précises du matin, lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine C. E. Forstall. 7 déc E. PLANCHARD Maréchal des logis chef

GARDES D'ORLEANS. LES membres qui ont manqué à l'appel aux deux dernières sorties sont prévenus d'avoir à soumettre leurs raisons au capitaine avant le 12 du courant, à défaut de quoi, ils seront rayés du contrôle de la compagnie, conformément aux réglements. Par ordre du comité, 7 déc JULES P. ROUX, secrétaire.

TIRAGE DE LA **Loterie de la Louisiane.**

LE soussigné ayant été prié de présider au tirage de la Loterie de la Louisiane, autorisée par un acte de la Législature, chap. LXIII, passé le 21 mars 1828, classe No un, pour 1837, certifie par le présent, que les numéros suivans sont ceux qui ont été tirés aujourd'hui, sur 66 autres numéros placés dans la roue, savoir:

1r	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
24	18	53	10	28	60	58	26	64	31

Et que lesdits numéros ont été tirés dans le même ordre que dessus, c'est à dire que le No. 24 a été le premier tiré; le No. 18 le second; le No. 53 le troisième; le No. 10 le quatrième; le No. 28 le cinquième; le No. 60 le sixième; le No. 58 le septième; le No. 26 le huitième; le No. 64 le neuvième; le No. 31 le dixième.

Fait de ma main, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 6e. jour de Décembre, 1837. O. P. JACKSON, Juge Associé de la Cour de Cité.

A Mardi le Tirage ! !

$12,000 ! ! !

10 LOTS DE $1500 ! !

LOTERIE De la Louisiane,

AUTORISEE PAR UNE LOI DE LA LEGISLATURE—Chapitre LXIII, Passée le 21 mars 1828. 66 numéros—10 tirés. [CLASSE N° 2, POUR 1837.] Devant être tirée dans la rotonde de l'Hotel de la Bourse, rue St. Charles, mardi le 12 décembre 1837, à 4 heures et demie de l'après-midi. D. S. GREGORY & Co. Successeurs de Yates & McIntyre, directeurs.

Programme.

1	Lot do	$12 000
1	do	6,000
1	do	4,000
1	do	2 336
10	do	1,500
10	do	500
10	do	300
10	do	200
76	do	100

Billets $5, coupons à proportion. Le prix des paquets de billets contenant tous les numéros depuis 1 jusqu'à 66, est de $110. Ces paquets sont garantis devant tirer au moins $50. A vendre par CHS. A WELLS, 7 déc Bureau rue de la Commune No. 79

ON désire acheter des billets de la banque du Mississipi, et vendre des billets de banques de l'ouest. HYDE & COMSTOCK, 6 dec 186 rue Poydras

FARINE—50 barils farine superfine, en débarquement du steamer Monarch, et à vendre par HYDE & COMSTOCK, 6 dec 186 rue Poydras

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT, 6 dec No 26 rue Toulouse.

DEMANDE DE DOUVES—S'adresser à H & W ANDERSON, 6 dec No. 84 rue Tchoupitoulas.

NAPOLEONS—45, à vendre par J. VATINEL, 6 dec 20, rue Conti.

SUCRE—20 boucauts beau sucre de la Louisiane, nouvelle récolte, en débarquement du bateau à vapeur Marriner, à vendre par FRANKLIN, AMES & CO. 6 dec

AUX VOYAGEURS.—Récemment reçu un joli lot de Ceintures pour porter de l'argent, à vendre par THOS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

AUX Marchands de la Campagne.—Huile antique et eau de Cologne, récemment reçue par les soussignés et à vendre en lots convenables aux acheteurs. THOS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

LETTRE DE CHANGE sur New York, à vue et à soixante jours, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville.

FLANNELLE DE CANTON.—Récemment reçu quelques balles de qualité supérieure, à vendre en lots pour convenir aux acheteurs, à des termes raisonnables, par THS. W. SMITH, 6 dec No. 48 rue Conti.

CHARBON DE KENDAL.—Un petit lot de ce charbon, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 6 dec No. 132 vieux Bassin.

CIGARRES—50,000 cigarres de la Havane, en débarquement de la barque Cambridge, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville.

CONFITURES—100 boites confitures assorties, en débarquement de la barque Cambridge, de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & CO. 6 dec No. 28 rue Bienville.

Nouveautés.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, et offrent à vendre à des prix très modérés, dans leur magasin, rue de Chartres no. 35, les marchandises suivantes: Mérinos brochés dits Doña Maria, Mousselines de laine bien choisis, Thibets unis et brochés, Circassiennes françaises, Indiennes do, Shals Thibet, Do Indienne, Do Mérinos, Do Ecossais, Gants à filets longs et courts, couleurs assorties, Casimirs assortis pour pantalons, Flanelle française et anglaise, blanche, Do rouge, jaune et verte, Gilets de laine, Couvertures de, françaises, Indiennes françaises pour rideaux, Bas coton, superfins, Do de soie, noirs et blancs, unis et brodés, Batiste superfine, Mouchoirs de batiste, unis, Do brodés riches, Do à rivières simple et double, Do toile de cholet, Toiles d'Irlande pour chemises, Cotonnades anglaises, Galon de fil, français, Toile à draps, Shals moleton imitant l'angora, Coutils à matelas, Giugas do, Mérinos anglais et allemands, choisis en couleurs, Bobinet en pièces, Serviettes de table, Et une quantité d'autres articles. VIDAL & LERETHE, 5 dec 35, rue de Chartres.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus de Bordeaux, 58 Demi barriques vin blanc: 60 Barriques vin de Montferrand, 20 do St. Julien Medoc; 34 do St. Estèphe; 50 Caisses fruits au vinaigre; 1 Balle champignons secs; 20 Douzaines de Fruits conservés de Colin; 50 Boites de Cens à l'huile et à la graisse. EN MAGASIN: Un grand assortiment de vins, eau-de-vie, café, liqueurs, toile et corde d'emballage, vinaigre et de beaux fusils de chasse. 1er. déc H. PALOC & DUFOUR.

EN débarquement de l'Indus de Bordeaux. 25 meules de Gruyère, 200 demi boites sardines, Colin de Nantes, 100 deux tiers do do, 100 grandes do do, Une caisse poulardes et perdreaux aux truffes Colin, 3 caisses fruits assortis de Colin. LATASTE & BRULATOUR, 1er déc 17, rue St. Louis.

EN débarquement de l'Indus, de Bordeaux. 200 caisses cerises à l'eau de vie, 100 do fruits assortis à l'eau de vie, 100 do prunes do, 100 do liqueurs assorties, 72½ barriques vinaigre supérieur, 16,4 do do do, 10,8 do do do, 10,16 do do do, 100 caisses conserves diverses, de petits pois, ceps, saumon, asperges, truffes, saucisses aux truffes, haricots vert, épinards en jus, consommés, conserves de Tomates, etc. etc.; poires en quartiers, en bouteilles, cerises au jus, fraises, framboises, groseilles, prunes et pêches LATASTE & BRULATOUR, 1er déc 17, rue St. Louis.

NOUVELLE BIJOUTERIE. REÇU par les navires Créole et Cincinnati, un fort bel assortiment de bijouterie et de marchandises et objets de fantaisie, savoir: Montres d'hommes et de femmes de tout genre; chaînes d'or et d'argent; bagues de diamans; épingles, crayons d'or et d'argent; bésicles en or, d'argent et d'acier; fourchettes d'argent; grandes et petites cuillers; pistolets de poche et de tir; couteaux, canifs, rasoirs; &c. Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, à vendre en gros et en détail, au comptant ou contre de bon papier, par L. MUIL, No. 113, rue de Chartres. N. B Tout raccommodage de montres, doit être payé comptant. 13 nov

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON. LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisse de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras. 15 juin SALOMON COHN

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves—Succession de John E. Lewis—Lundi, le onze de décembre prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, à la Nouvelle-Orléans, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la succession de feu John E. Lewis, savoir: Salomon, nègre âgé de 18 ans et Mary, négresse âgée de 20 ans.

Et le mercredi, treize du dit mois de décembre prochain, (1837), à midi, et conformément au même ordre je vendrai à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la même succession, savoir:

1o. Un lot de terre, situé au faubourg Livaudais, en cette paroisse, désigné par le No 6, de l'îlet No. 21, sur un plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, ayant cinquante pieds de face à la rue Fulton, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Sixième, dont il forme l'encoignure, avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre terrain, situé dans le même faubourg, désigné par le No. 3, de l'îlet No. 18, ayant vingt cinq pieds de face à la rue Chippewa, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout mesure anglaise, avec les améliorations qui s'y trouvent, conformément à un plan fait par Charles F. Zimpel le 13 Janvier 1836, et annexé à un acte, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire à la Nouvelle-Orléans, sous la date du 13 mai 1836.

Conditions.—Les esclaves, payables le premier mai prochain. Les terrains, &c, payables la moitié le premier du dit mois de mai et la balance, le premier de novembre prochain. Le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves seront aux risques des acquéreurs, du moment de l'adjudication, mais ne seront livrés que lorsque les billets auront été acceptés. 9 nov—3t, 1 il 10j F. DUGUE. Juge.

SUCCESSION de Peter Ogier, décédé—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Lundi le onze décembre prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, je vendrai à l'encan, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, à la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans appartenant à la succession de Peter Ogier, décédé, savoir: Jim, mulâtre âgé de 40 ans, Ben, nègre âgé de 40 ans, Adam, de 21 ans, Flemm, de 19 ans, Henry, de 16 ans, Lenox, de 16 ans, Daniel, de 16 ans, Jim Brown, de 14 ans, Isaac, de 14 ans, Jackson, de 14 ans, Jerry, de 12 ans, Georges, de 10 ans, Mary, mulâtresse de 35 ans, Rebecca, âgée de 37 ans, et sa fille Jane, âgée de 9 ans, Mary, négresse, âgée de 25 ans et Eliza, de 28 ans. Conditions, un quart comptant, et la balance, payable à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 nov—3, tl10j F. DUGUE, juge.

SUCCESSION de Carl ou Charles Geran—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Lundi le vingt décembre courant, à midi, conformément au décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Tchoupitoulas et Jackson, dans la ville de Lafayette, les effets mobiliers appartenant à la succession de Charles ou Carl Geran; lesquels effets se composent d'environ mille livres de laine du moutons, trois cent quarante peaux de veaux et de moutons passées, six douzaines de cuirs de veaux jaune, ou cheval, une charrette, un mortier de fer, &c. Conditions, comptant. F. DUGUE, 9 nov—3,2ps Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Levi Pierce, contre James C. Wilson.—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, mardi 12 de décembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété ci-après décrite, la moitié indivise d'un certain carré de terre situé dans le faubourg des Religieuses, dans la susdite paroisse, bornée par le chemin St-André, la rue Teinturier, le chemin Ste Marie et la communication projetée de la rue du Camp qui doit être nommée rue Libérale, lequel carré est divisé en neuf terrains, numérotés depuis un jusqu'à neuf, d'après le plan dressé par Bourgerol, député arpenteur général et annexé à un acte passé en l'office de Théodore Seghers, notaire public, en date du 26 avril 1831, ainsi que toutes les améliorations qui se trouvent sur la dite propriété, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur. Conditions de la vente, comptant. 9 nov—4, lps MANUEL J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Vernon Degruy contre I. Hazen Duran—Cour de District. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à Nlle. Bourse encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette.—Le mardi 19 décembre, prochain, à 3 heures de relevée, le nègre nommé Silas, âgé d'environ 21 ans, et étant le même qui fut vendu par le demandeur au défendeur le 10 mars 1837, par acte passé par Gustave Legardeur, notaire public. Conditions de la vente: La somme de 680 piastres avec l'intérêt de 5 pour cent à dater du 9 septembre dernier jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptants: la balance le 9 mars 1838. L'acquéreur fournira un billet endossé à satisfaction, et le dit esclave demeurant hypothéqué jusqu'à parfait paiement. MANUEL J. GARCIA. 16 nov 23. Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—C. F. Hozey contre Short et Jones.—Cour de Paroisse—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mardi deux de Janvier 1838, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations de Samuel Short, à cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, dans la susdite paroisse, et désignés par les nos. 9, 11, 12, 13 et 14, sur un certain plan, dressé par Charles F. Zimpel, le 26 Février 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, à la N[illegible] Le lot No. 9, est situé dans [illegible] rues du Commerce, Perle, Hu[illegible] ayant une profondeur de 180 pieds [illegible] rues Washington et Huso [illegible] donc le carré No. 5 [illegible] de face aux rues Washington et Huso [illegible] entre les rues [illegible] dans la ville de Carrollton. Conditions—Comptant. MA[illegible] 2 déc—3, lps

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—R. V. McKinnell contre Samuel Short. Cour de Paroisse—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mardi 2 Janvier 1838, à une heure de relevée, tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à dix certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, dans la susdite paroisse, désignés sur un plan, dressé par Charles F. Zimpel, le 26 Février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, à la Nouvelle-Orléans. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, dans le carré lettre F. se suivent, et chaque lot a 36 pieds, 1 pouce, 5 lignes face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur, et borné par la profondeur par les lots 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Washington, et mesure 36 pieds, 1 pouce, 5 lignes à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur, et face à la rue Washington. Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se suivent, et ont la même profondeur que le lot No. 1, et ayant chaque 36 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue de la Levée. Le lot No. 10, forme l'encoignure des rues Huso et Levée et mesure 36 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Huso, le tout mesure anglaise. Conditions—Comptant. MANUEL J. GARCIA, 2 déc—3, lps Shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, Paroisse de Plaquemines. Il sera vendu par le juge soussigné au lieu des séances de la Cour de Paroisse dans la Paroisse de Plaquemines, le 28 Décembre prochain, à midi, pour compte de la succession de feu Jean Barois et de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse survivante Marguerite Nivette, la propriété suivante, savoir: Un certain morceau de Terre, situé dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ neuf lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trois arpents de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur, borné au-dessus par la terre de Zénon Nivette, et au-dessous par celle de J. Fleitas, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Conditions—moitié comptant et moitié à un an, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à paiement. Paroisse de Plaquemines, le 27 de novembre 1837. 27 nov—6, lps. G. LEONARD, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. John Baptiste.—Cour des Preuves—Succession de feu Jacques Vickner—Samedi 16 décembre 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret rendu par la Cour des Preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, le 31 octobre dernier, il sera exposé en vente publique, par le juge ex officio encanteur de la susdite paroisse, sur le terrain ci-après décrit, les biens mobiliers et immobiliers, appartenant à la succession du feu Jacques Vickner, ainsi que deux esclaves, dépendant de la communauté qui a existé entre le dit défunt et dame Arthé [illegible] Madère décédée, son épouse; savoir:

1o. Deux lits, une armoire, une pendule, quelques tables, huit chaises, des couverts en argent et divers objets et ustensiles de ménage, un fusil de chasse, une corne à poudre et une carnassière, un très joli cheval de monture et un de trait, deux vaches laitières avec leurs veaux, des planches en bois de cyprès, du bois de chauffage et quelques marchandises consistant en boissons, de diverses qualités, cigares, tabac à chiquer, poudre, plomb à giboyer et en saumons, sirop, jus de citron, poivre, thé, sel, sucre, café, &c.

2o. Marguerite, négritte de cinq ans et Pierre négrillon de trois ans, frère et sœur orphelins.

3o. Un terrain situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, ayant quatre-vingt douze pieds de face au dit fleuve, sur deux cent quarante huit pieds de profondeur, borné du côté d'en haut et par derrière par l'habitation des sieurs Joseph et Benjamin Corantie, et du côté d'en bas par celle du sieur André Madère; ensemble les établissements sis sur le dit terrain, consistant en une petite maison, en assez bon état, une cuisine, un magasin, une écurie et un poulailler.

4o Les deux esclaves suivants, dépendant de la dite communauté; William, nègre américain, âgé d'environ 33 ans, aveugle; et Hanny, négresse américaine d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant l'ouïe dure.

Conditions:—Le mobilier payable en tout mars 1838. Le terrain et les esclaves payables un tiers en tout mars 1838, un tiers en tout mars 1839 et un tiers en tout mars 1840. Le tout en billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de la Cour des Preuves de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur les esclaves et le terrain, jusqu'à parfait paiement. Les frais des actes de vente, d'hypothèque du mari levée; &c. à la charge des acquéreurs. Paroisse St. Jean Baptiste, le 3 Novembre 1837. 8 nov—7 lps O. LEBLANC, Juge.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE.—Encoignure Royale et Ste. Anne.—NOUVEAU JARDINIER DE LA LOUISIANE, contenant les instructions nécessaires à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage. Ouvrage spécialement adapté au climat de la Louisiane. Assortiment complet de graines de légumes, propres à la saison. Livres d'éducation, de piété et de littérature. Abonnement de lecture, fournitures de bureau, jouets d'enfant et articles de fantaisie. 29 nov—4ai 3ps

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Depoorter, Chirurgien-Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels. N. B. Consultations sur les maladies et les imperfections des organes buccaux et des cavités maxillaires, &c. ☞S'adresser à la paroisse St. Jacques, entre le collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 27 nov—6

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. EN vertu de deux résolutions du Conseil de la 1ère. municipalité, en date du 13 Février et du 20 Mars dernier, avis est par le présent donné aux personnes ci-après nommées, que si, dans un délai de quinze jours de la date ci-dessous, elles ne se conforment pas aux conditions des ventes qui leur ont été faites respectivement, des terrains ci-après désignés, situés dans le faubourg Tremé, en faisant partie des propriétés qui appartenaient ci-devant à Messrs. Fleitas et Blanc, lesquelles ventes ont été effectuées par Mr. F. Dutillet, encanteur, pour compte de ladite municipalité No. 1, le 9 Janvier et le 10 Mars derniers, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis; lesdits lots seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 9 Janvier: Francis Bryde, 3 lots—Nos. 1, 2, 3.

Terrains faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, vendus le 9 Janvier:

H. Audler,	1 terrain	No. 1 dans l'îlet No. 1,		
"	1	"	7	" 2.
"	1	"	1	" 3.
"	3	"	5, 6, 7,	" 5.
"	4	"	1 à 4,	" 17.

J. P. Pépin, pour le compte de N. Rillieux, 2 terrains Nos 1 et 2 dans l'îlet No 2. Francis Bryde, 5 terrains Nos. 2, 3, 5, 7, 9, dans l'îlet No. 3. S. Turner, 1 terrain No. 13 dans l'îlet No. 5, " 1 " 7.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 10 Mars: L. Burgi, 2 terrains Nos. 2 et 3, dans l'îlet No. 72. N. Rillieux, 3 terrains Nos. 1, 2, 3, dans l'îlet No. 55.

Terrains faisant partie de l'ancienne propriété Blanc, vendus le 10 Mars: N. Foucher, 31 terrains Nos. 5 à 35, îlet No. 5. Cazenave, Guen & co. 25 terrains Nos. 1 à 25 dans l'îlet No. 14.

"	28	1 à 28	17
"	26	1 à 26	22
"	26	1 à 26	24
"	22	1 à 22	34
"	10	7 à 25	46
"	21	1 à 21	49
N. Rillieux	39	1 à 39	20
"	9	1 à 9	40
"	19	1 à 19	42
"	14	26 à 37	55
"	18	1 à 18	59
Cordeviolle & Lacroix,	1	1	22
"	20	1 à 20	31
"	14	1 à 14	32
Théophile Allain,	21	3 à 26	33
Léon Paty,	14	1 à 14	34
P. Arambedo,	18	1 à 18	38
"	9	16 à 24	53
Camille Valetti	18	1 à 18	35
Jn. Rousseau,	30	1 à 30	36
"	30	1 à 30	37
Félix Lambert,	7	9 à 15	40
"	3	1, 2, 3,	49
Durand Fouché,	20	1 à 20	54
"	7	1 à 7	43
Pre. Rillieux,	10	7 à 16	48
"	8	1 à 8	50
E. Rillieux,	1	4	51
Ovide Prader,	2	5, 6,	51
Valsain Larche	3	7, 8, 16,	64
Apolon Perrault,	11	5 à 15	[illegible]
Wm Dauphin,	15	1 à 15	56
Filliens,	18	1 à 18	58
Maurice Hermann,	18	1 à 18	60
E. Berthe,	26	1 à 26	63

Nlle. Orléans, le 27 Novembre 1837. D. PRIEUR Maire.

Conformément à ce qui précède, avis est par le présent donné que Samedi 16 Décembre prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les terrains mentionnés ci-dessus, pour lesquels les conditions des ventes précitées n'auront pas été remplies dans un délai de quinze jours, ainsi qu'il a été dit, seront vendus par Mr. F. Dutillet, encanteur de la municipalité No. 1, à la folle enchère des personnes qui s'en étaient rendues adjudicataires aux premières ventes effectuées par ladite municipalité.

Conditions: pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, et ceux qui font partie de l'ancienne habitation Fleitas, lesquels ont été adjugés à la vente du 9 Janvier dernier, un dixième comptant, et la balance en billets à un, deux et trois ans, endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, adjugés à la vente du 10 Mars dernier, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; et pour les terrains qui faisaient partie de l'ancienne habitation Blanc, adjugés à la même vente, un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les terrains faisant partie de l'ancienne habitation Blanc, seront vendus sujets à une hypothèque consentie en faveur de Mr. E. Blanc, pour sécurité du paiement d'une somme de quarante-cinq mille piastres, payable à trente ans, en bonds souscrits au nom de l'ancienne corporation de la ville, et portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.

Les actes de vente de ces terrains seront passés par devant F. de Armas, notaire de la première municipalité, aux frais des acquéreurs, qui devront paraître de suite mettre en possession à leurs frais. Nouvelle-Orléans, le 27 Novembre 1837. 27 nov D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS. AVIS est donné que jusqu'au mardi 12 décembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées, pour la construction d'une halle sur la place Bretonne, conformément aux plans et devis déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance. Le coût total du travail à faire ne pourra excéder la somme de six mille piastres. Le 22 novembre 1837. 23 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans. CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger; et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine à 3 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra. 10 mai D. PRIEUR, maire.

BRODERIES & NOUVEAUTES. MONSIEUR ROUSSE, importeur français, offre à vendre les articles suivants, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pélerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols do; pélerines en satin dernier genre; tabliers brodés, manchettes, tours de tête, fantaisies en tout genre, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, en satin et en velours, fourrés, cordonnets, brosseries de toute espèce, laine à tapisserie, cordons en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers en veau ciré et verni, cols, cravattes en toute, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et en veau ciré, &c. Son magasin est rue de Conti, no 44, maison La Chaise 22 nov—1m

SIGNORA ALBINA STELLA, élève de Rossini, membre de l'académie philharmonique de Boulogne, parlant français, anglais et espagnol, ayant travaillé pendant quatre ans dans les maisons de Mesdames Chégaray, Bissa et Ohil, se propose de donner des leçons de chant aux Dames de la Nlle.-Orléans, soit à leurs maisons respectives, ou à des classes de ce genre choisi chacune. S'adresser chez Mr. B. Casey, rue du Camp, No. 19. 29 nov—1m3ps

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus, de Bordeaux, 15 demi pipes eau de-vie de Cognac, 1832; 15 quart de pipes do de cognac fine Champagne, 1828; 15 barils de 18 gallons fine champagne 1825; 25 paniers de champagne, qualité supérieure. L. L'HOTELIER FILS & Co. 4 déc 11, rue Toulouse.

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier: Eau-de-vie de cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rossau. Eau-de-vie de Bordeaux, de diverses qualités. Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly. Madère et vin rouge, en pipes, barriques et futailles. Anisette—200 paniers qualité supérieure. Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages d'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises; propres à être exportés, ayant ou non droit au debenture 13 nov—1m

AVIS. LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre, sans employer le mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 nov—6m

TRAITES SUR LONDRES—Directs, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co., 31 oct rue Toulouse, No. 52.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par 27 oct KENNEDY, DUREL & Co 52 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir: 1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions. 2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions. Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et mises nulles.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième. E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur. MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 22 nov—30

SUCRE A BON MARCHE. 12 livres bon Sucre, 14 livres moins beau, } Pour 1 piastre. AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines. On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brézil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 21 mai—2 m

LES soussignés offrent à vendre sur la levée, en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Havre: 100 paniers champagne, marque Romagny, 1re qualité; 14 caisses gelée. [28 nov] Comçon & Coa.

AVIS—Toutes fournitures de bois de moulin, seront immédiatement faites en s'adressant au soussigné, au son bureau, encoignure Conti & Royale, ou à sa demeure, encoignure Royale et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois sec, tel que planches à plancher, planches ordinaires, &c. 9 nov—3, [illegible] MARBOUDET.

WHISKEY IRLANDAIS très fort, en débarquement du navire Arab et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

Ventes à l'Encan:

Succession de Mathias Guenon. PAR DOMINGON & SAMORY. LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette paroisse il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:

1 Un esclave nommé Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.

2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 160 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 140 pieds face à la rue Plauché, 145 pieds sur la ligne parallèle à la rue Plauché et 138 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché; ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus; le dit lot, divisé en cinq, conformément à un plan déposé chez le notaire ci après nommé et qui sera exhibé au jour de la vente.

Conditions—L'esclave un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois; et le terrain un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non-payement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance, sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le payement. Les actes de ventes seront passés devant Amédée Ducatel, not. pub. 29 nov—31

PAR DOMINGON & SAMORY. EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis. Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 31 ans et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession. Conditions:—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque. Acte de vente pardevant Louis Férand, notaire public. 24 nov—37

PAR HEWLETT & CENAS. Vente de Syndics. IL sera vendu, samedi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic. DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers. DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp, entre les rues Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10. LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 151 pieds 1 pouce. LE LOT No 10, mêmes dimensions. Les lots ci-dessus se prolongent sur le derrière sur une allée. CONDITIONS.—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant J. S. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov—26

Vente de la succession de feu Louis Rivas. PAR J. LECARPENTIER, IL sera vendu, jeudi 4 janvier 1838, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Louis Rivas: 1o. Sylvia, négresse d'environ 30 ans, cuisinière, et ses deux enfans, l'un âgé d'environ 13 mois, et l'autre de 2 mois. 2o. Julia, fille de Sylvia, âgée de dessous de 10 ans. 3o. Jacob, nègre charretier, d'environ 20 ans, estropié. Conditions: ⅓ comptant, ⅓ à 6 mois et ⅓ à 12 mois, payable en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, not. pub. 2 dec—27

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans. 27 novembre 1837. LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir l'année courante, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction, 27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON. Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837. LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi. Par ordre, 30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS. CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, du do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J B PERRAULT, 29 nov Caissier.

VENTE PAR LE MARSHALL. Les Etats Unis contre la goëlette Congress. COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—no 4239—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera exposé en vente publique à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 9 décembre 1837, la goëlette Congress, avec ses agrès, apparaux et ameublement, saisie dans l'affaire ci-dessus. J. H. HOLLAND, Marshall des Etats Unis. N. B. Cette goëlette est amarrée au bassin d'en haut et l'inventaire peut être examiné au bureau du marshall, côté ouest de la Douane. 24 nov

DANS la Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane—W. J. Andrews contre le bateau à vapeur James Monroe. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en cette ville, le lundi onzième jour du mois de décembre prochain, à midi, le bateau à vapeur James Monroe, ses cordages, apparaux et fournitures, tel qu'il se trouve échoué à la Pointe aux Herbes, à environ 15 milles du chemin à coulisses de Pontchartrain. Conditions comptant. J. H. HOLLAND, 1er. déc Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—no 9651—Irwin Hall & Walton contre leurs créanciers—Il est ordonné par la cour, que les personnes intéressées, aient à montrer dans dix jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles l'assemblée des créanciers dans cette affaire, ne serait pas homologuée, et l'atermoiement accordé, comme il avait été préalablement demandé par l'avocat. Par ordre de la cour. J. OLIE, 5 dec—3 3ps Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—No. 10,620—Auguste Bijotat contre ses créanciers et les créanciers de Casenu & Bijotat—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient convoqués à comparaître par devant M. A. Mazureau, notaire public, le 22me jour du mois de décembre 1837, au bureau de M. A. Mazureau, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable. Il est de plus ordonné que M Ph Marsoudet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour: ARMAND GUYOL, 22 nov—10, 2ps Député-greffier.

L. HEZEAU, rue Ste. Anne no. 86, entre Royale et Bourbon, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il fabrique des fleurs artificielles dans les goûts les plus nouveaux; il fait les coiffures de bal en or et en argent, et les parures de mariée; blanchit les plumes et les remet à neuf. Il fait aussi des bouquets uniformes pour la Ste. Barbe, et prévient les connaisseurs qu'ils en trouveront de tout prix chez lui. 7 dec—4

ALLUMETTES anglaises de Lucifer; 150 grosses en caisses de 100 grosses chaque; 100 do do 50 grosses, garanties bonnes, et pouvant résister à tous les climats, reçues et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par THOS. W. SMITH, 4 déc rue Conti No. 48

PINCEAUX et SOUFFLETS—Reçu par le navire Edwin, un assortiment de pinceaux, à vernir et à marquer, ainsi que des soufflets à vignettes et de différens goûts, à vendre par 7 déc POLLARD & GREEN, 29, Chartres.

EN débarquement des navires Bordeaux Packet et Comet, les articles suivants, venant de Bordeaux. 56 barriques vin rouge, 27 demi barriques vin blanc, 373 caisses vin blanc et rouge, à vendre par les soussignés, 7 déc A. & Z. CAVELIER.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, en leur magasin rue Royale No. 175. 200 barriques vin de qualités diverses, 100 tierçons vin rouge do do, 100 do vin blanc do do, 400 caisses vin rouge St. Julien Médoc, 100 do do do Château-Margaux, 50 do vin du Rhin (Hock), 300 paniers Anisette de Bordeaux, 100 paniers d'huile do, 200 paniers de Champagne, 100,000 bouchons 1ère. qualité, 12 balles toile Bretagne. 6 déc CHS. ROYER & V. LABATUT.

EN débarquement de l'Alexandre Toussaint et à vendre par le soussigné: 500 caisses cerises de Badin à capsule, 100 do vin de Chablis, 50 do vin de Meursault, 5 do cruchons en porcelaine, décor très riche, 3 do services à thé en porcelaine, 50 paniers Champagne, 100 caisses liqueurs en cruchons porcelaine, 25 do liqueurs en cruchons figure porcelaine. R. A LEFEBVRE, 6 déc No. 10 rue Toulouse.

VINS, Eau-de-vie et Thé.—44 quarts barriques St.-Lucar; 4 demi-pipes do; 48 quart. do Canaries; 30 caisses Vin rouge; 8 barriques Vin Madère do Marseilles; 2 pipes Vin de Sicile; 12 quarts barriques Vin rouge do; 1 pipe Sherry; 120 caisses et paniers de Champagne; 2 paniers Whiskey de l'Irlande; 3 demi pipes Eau-de-vie de Otard, Dupuy & Co; 5 demi do do; 10 barils Eau-de-vie de pêche; 36 boîtes Thé do Young Hyson; 33 demi do do; 10 do do; 21 livres; 8 caisses do impérial; 50 barrillets Tabac, à vendre par COIT & Co. 30 nov No. 30, rue de la Douane.

VIN DE TENERIFFE—400 barriques Vin de Ténériffe, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES SECHES—6 balles 4/4, toile blanche anglaise; 1 ditto à l'usage des oranges, à vendre par MATEO LOPEZ, 25 nov 31, rue de la Commune.

SUCRE—25 boucauts sucre, nouvelle récolte à vendre par A. LEBLANC. 29 nov

Parti marron de chez les sieurs Menard Frères, le nègre TOM, se disant appeler John Thomas, joueur de violon; il est de la taille de 5 pieds à 5 pouces, parlant anglais et français; il est maigre de figure. Vingt piastres de récompense à celui qui le logera. En geôle dans [illegible] 9 nov—

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—375 Caisses, en débarquement des navires Ferdinand, Donnelson et Carolina, contenant un bon assortiment, convenable à la saison. R. G. HOBBS, 9 nov 12, rue de la Douane.

NEGRES A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 26 ans, bonne domestique de maison; ainsi qu'un garçon très intelligent âgé de 15 ans. Les deux esclaves sont entièrement garantis. S'adresser à FORSYTH, GOODWYN & CO. 5 dec—3 No 135 rue des Magasins.

TERMS OF TH[...]

SUBSCRIPTION.—Twelve Dolla[rs] per annum, payable annuall[y] dollars for the tri-weekly count[ry] year in advance, where no ci[ty] No subscription will be discont[inued] are settled. In case of discon[tinuance] notice, in writing, must be in[...] one to the expiration of subscr[iption].

ADVERTISEMENTS.—One dollar pe[r] insertion, and half that price fo[r] any material alteration from t[...] ments will be charged as a new [...] one in a square.

ADVERTISEMENTS ordered to [...] vals, will be charged one dollar [...] insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—Merc[hants] only Retailers for English alone [...] Banks, Insurance Offi[ces] public institutions, fifty dollars [...] $80 for both languages. Ship an[d] commission merchants, sixty d[ollars] and $80 for both languages

MARRIAGE AND OBITUARY N[otices] ng the attention of the public [...] cards of passengers, benefits, & [...] one dollar per square, for the [...] language.

COMMUNICATIONS or Advertise[ments] nature, when admissible shall b[e] in advance.

A deduction of twenty-five pe[r cent] o Auctioneers, Sheriffs, Regis[ters] shals on sales of Real Estate, [...] guages, and 50 per cent, in Eng[lish] on sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of the [...] of the yearly advertiser, such a[s] plantation sales, runaway slave[s] &c. will be charged for separate[ly] rates.

ADVERTISEMENTS not specifi[ed] published one month, and charg[ed].

No advertisements of bankr[uptcy] ed in any case, unless paid for [...] or payment guaranteed by a [...] town.

Theatres and other places of [...] ing daily for the season, to be c[...] English alone, and 150 dollars [...]

All announcements of cand[idates] ces shall be charged double the [...] isements.

For Alexandria, Natchito[ches] immediate lan[ding]. The [...] Teach, [...] leave for [...] Tuesday [...] o'clock P. M. For freight or pa[ssage] opposite Gravier street, or to A. DELABSUS [...] dec 11

FOR BRIDGE[...] Grand Gulf, Rodney [...] The s[...] steamb[...] master, [...] freight, Wednesday the 13th instant, at [...] freight or passage, having sup[...] apply on board, or to HYD[E] dec 11

For Co[...] videnc[e] burg, G[...] Natche[z] [...] date landing. The well known and substanti[al] [...] H. Pease, master, is now rea[dy] and will leave on Wednesday [...] A. M. For freight or passage [...] HYDE & C[O] J. M. BROA[...] dec 11

FOR BATON [ROUGE] And all intermediate [...] The n[ew] boat Br[illiant] master, [...] and all [...] on every Wednesday and Sat[urday] ne morning, and leave Baton R[ouge] and Monday at the same hour. The Brilliant will take all w[ay] freight, only in the hold. By this arrangement, coast pa[ssengers] making a speedy and safe pas[sage] out the disagreeable necessity o[f] loaded to the guards with cotto[n]. All freight must necessarily b[e] Tuesdays and Fridays, as none [...] morning of starting. In all c[ases] paid by shippers when the [...] board. Freight landed at plantation[s] owners. For freight or passage apply [...] N. B.—No debts will be pa[id] contracted by order of the capt[ain] nov 9—6m

Packets For New Yor[k] To sail punctually every se[...] he season full or not full. Ship Orleans, S. Sears, m[aster] 27. Ship Alabama, C. C. Berr[y] Dec. 11. Ship Arkansas, E. S. Den[nis] Dec. 25. Ship Saratoga. W. Hathaw[ay] Jan. 9. Ship Nashville, D. Jackso[n] Jan. 22. Ship Kentucky, J. Bunke[r] Feb. 5. The above ships are all of th[e] and copper fastened, and ma[de] New York expressly for this t[rade] draught of water and almost [...] without any detention. The C[...] of great experience and the shi[ps] up and down the Mississippi have handsome furnished accom[modations] of the best description will be [...] The Cabin passage is $90 w[ithout] and there is no liquor furnished [...] For freight or passage, apply o[n board] FRANKLIN & AM[ES] nov 11

The ships are not accountab[le for] hollow ware, marble or granit[e] rust of iron or steel, nor respo[nsible] or parcel unless a regular bill [...] herefore at the office of the age[nts].

FOR HAVA[NA] The Spanish sloop [...] will sail in a fe[w days] port. For freight or [...] CUCULLU, [...] dec 9

FOR LIVER[POOL] The splendid A 1 sh[ip] Mason, requires the [...] to complete her cargo. F[...] ply to BRANDER, M'KE[...] dec 7 or BAI[...]

FOR NEW Y[ORK] To sail on 14th Decembe[r] The A 1 first class [...] Cabot, Blackler, mast[er] fastened, will sail as above. F[or] bales, or passage, having sup[erior] apply to STEARN[S] dec 7

WANTE[D] A first class Brig receive a cargo in re[...] further particulars, apply to STEARNS, [...] dec 7—4t

FOR SAV[ANNAH] The fine new sch[ooner] the major part of her [...] going on board, wi[...] patch. For balance of freigh[t] WO[...] dec 6

FOR NEW YO[RK] Packet for M[...] The ship Arkansas is loading and will sail as abo[ve] sage apply on board, oppos[ite] FRANKL[IN] dec 6

FOR LIVE[RPOOL] The superior and [...] Bangor, Capt Dy[...] instant, and can handsomely a[ccommodate] sengers, for terms of which [...] BA[...] dec 5

FOR SALE O[R...] Tampico, or any [...] The handsome Schooner W[...] peire, apply terms to A. C[...] dec 5

FOR PENS[ACOLA] The regular packe[t] is ready to receive f[reight] mediate dispatch. Apply to HEFFORD &[...] dec 5

FOR BORDEAUX The ship Moro [...] tively on the 20th i[nst] of cotton to complet[e] of passage, apply to P. BORDELA[IS] dec 4

FOR ST. JAGO The fine and [...] tal, Windfield ma[ster] ready for the above port. Fo[r] to the captain on board, or [...] dec 2

FOR LIVE[RPOOL] The A.1. ship M[...] der, having the [...] engaged, will meet with des[patch] balance of freight apply to [...] dec 1

FOR LIV[ERPOOL] The ship Tallah[assee] for freight apply H C[...] dec 1

FOR LIV[ERPOOL] The first class [...] will meet with [...] ply on board, or [...] nov 30

FOR TA[MPICO] The fast sailing [...] Delville, will dep[art] above port For passage [...] board or to [...] nov 29

FOR HA[VANA] The fast sailing [...] tora, Parkinson m[aster] patch for the above port [...] apply to the Captain on boar[d] nov 28

FOR H[...] The splendid fast [...] tage, Capt French [...] her cargo engaged and [...] will sail in a few days. For [...] ply to BA[...] nov 28

LARD—1375 kegs Cinci[nnati] [...] 8 lb, best [...] YORK, BROT[HERS] nov 25

MOLASSES—40 barrel[s] [...] nov 25

SALT & COAL—[...] salt, and 40 tons Ca[...] Arab from Liverpool, fo[r sale] nov 8 GR[...]

EXCHANGE on Ne[w York] [...] nov 8